

COMMISSION DE VIDEOPROTECTION

du lundi 28 mai 2018

Procès verbal

- * Dossier 20180155 - bar-tabac FDJ - 145 avenue du rivage - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :

- * Dossier 20180149 - Clinique du Campus - chemin des Foulons - DURY
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

- * Dossier 20180148 - SAS APJP - 14 avenue Paul Claudel - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

- * Dossier 20180141 - DERBY - 4 rue Duméril - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours et que la responsable du magasin soit inscrite dans les personnes habilitées à accéder aux images.

- * Dossier 20180099 - GROUPE GIF - parc activité des 3 châteaux - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :

- * Dossier 20130022 - Le Soleil Levant - 90 place du Soleil Levant - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

- * Dossier 20180091 - Office Public de l'Habitat d'Amiens Métropole - périmètre vidéoprotégé (5) - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :

- * Dossier 20180118 - Easyshop - 253 rue de Menchecourt - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

* Dossier 20180120 - commune de Camon - périmètres(1) - CAMON

Décision : Avis favorable

Cette demande paraît conforme aux normes techniques définies par l'arrêté du 03 août 2007 et est en adéquation avec les risques encourus.

Extrait décision : Cet avis favorable a été établi à l'examen du dossier et des plans remis à la préfecture, les dispositifs ne sont pas encore installés et n'ont donc pas pu être vérifiés. L'affichage avec pictogramme, comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé à toutes les entrées de la commune, de manière lisible pour les usagers.

* Dossier 20180121 - commune de Camon - adresses(17) - CAMON

Décision : Avis favorable

Cette demande paraît conforme aux normes techniques définies par l'arrêté du 03 août 2007 et est en adéquation avec les risques encourus.

Extrait décision : Cet avis favorable a été établi à l'examen du dossier et des plans remis à la préfecture, les dispositifs ne sont pas encore installés et n'ont donc pas pu être vérifiés. L'affichage avec pictogramme, comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé à toutes les entrées de la commune, de manière lisible pour les usagers.

* Dossier 20180119 - Commune de CAMON - adresses(4) - CAMON

Décision : Avis favorable

Cette demande paraît conforme aux normes techniques définies par l'arrêté du 03 août 2007 et est en adéquation avec les risques encourus.

Extrait décision : Cet avis favorable a été établi à l'examen du dossier et des plans remis à la préfecture, les dispositifs ne sont pas encore installés et n'ont donc pas pu être vérifiés. L'affichage avec pictogramme, comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé à toutes les entrées de la commune, de manière lisible pour les usagers.

* Dossier 20180137 - SARL OBkid Amiens - 510 rue Cagny - AMIENS

Décision : Avis favorable

Lors de l'examen du magasin, il a été relevé que la mise en place d'une barre de seuil sur la porte arrière du magasin, le réglage du détecteur de la porte avant et un zoom fixe visage de la caméra porte avant,

Extrait décision : renforceraient la sûreté du site. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20180139 - GROUPE GIF1 - 3 AVENUE PHILEAS FOGG ZAC DE LA CROIX DE FER - GLISY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180098 - I.C.I. SERVICES - 56/58 rue Saint-Leu - AMIENS

Décision : Avis favorable

- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 15 jours.
- * Dossier 20180088 - La Rose Blanche - 2 bis boulevard Alsace Lorraine - AMIENS
Décision : Avis favorable
L'affichage avec pictogramme comportant le nom ou le service à contacter
Extrait décision : pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers.
- * Dossier 20180060 - SDC - 111 boulevard de la République - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
La demande paraît conforme aux normes techniques définies par l'arrêté du ministère de l'intérieur du 03 août 2007 mais ne semble pas en adéquation avec les risques encourus, en raison de l'absence
Extrait décision : d'enregistrement. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- * Dossier 20180009 - Amiens Cable Park - Etang du milieu, route d'Argoeuves - DREUIL LES AMIENS
Décision : Avis favorable
L'affichage avec pictogramme comportant le nom ou le service à contacter
Extrait décision : pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers.
- * Dossier 20160257 - Centre Hospitalier d'Abbeville - périmètre vidéoprotégé (4) - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
L'affichage avec pictogramme comportant le nom ou le service à contacter
Extrait décision : pour exercer le droit à l'image, devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers.
- * Dossier 20090115 - S.A. Société Générale - 51 rue du Maréchal Foch - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20090127 - S.A. Société Générale - 13 rue Albert Camus - SALOUEL
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20100315 - S.A. Société Générale - 481 route d'Abbeville - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20140305 - Sarl AMIENOISE D'HOTELLERIE - 17-19 place au Feurre - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20180151 - Eurl Garage DESREUMAUX - 115 route Nationale - BERNAVILLE

Décision : Avis favorable

Sur les 4 caméras déclarées sur le formulaire Cerfa, seule la caméra située à proximité de la caisse entre dans le champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou

Extrait décision : panneaux d'information du public devront être apposés à la station service, à l'entrée du parc de véhicules d'expositions situé à l'extérieur et sur la porte d'accès de la surface de vente, conformément à l'article R 251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20180087 - Café des Sports - 11 rue Henri Barbusse - CORBIE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180131 - Café de la Mairie - 2 rue du Général Leclerc - CONTY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180128 - tabac-cadeaux C. LINE - 17 rue des Boucheries - DOULLENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180113 - Le Rétro - 133 rue Jules Verne - L' ETOILE

Décision : Avis favorable

Parmi les 7 caméras intérieures déclarées sur le formulaire Cerfa, 2 d'entre elles sont situées dans les parties privatives de l'établissement (cuisine et réserve), lieux non ouverts au public, ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Extrait décision : La caméra extérieure dirigée vers la terrasse située à l'arrière de l'établissement, ne devra pas filmer les propriétés privées limitrophes. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage. Cette caméra extérieure devra être signalée à la clientèle par une affiche ou un panneau d'information, apposé sur la porte intérieure permettant l'accès à la terrasse, conformément à l'article R 251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20180153 - Catherine PRUVOST - 13 rue de Verdun - FLIXECOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180085 - Café de la Place - 11 place du 08 mai 1945 - MERICOURT L'ABBE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20110120 - ROQUETTE Frères - 61 avenue des Lilas - VECQUEMONT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20090121 - S.A. Société Générale - 29 place de la République - CORBIE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20090122 - S.A. Société Générale - 45 rue du Bourg - DOULLENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20100464 - S.A. Holding de Restauration Concédée - Aire d'ASSEVILLERS Ouest - ASSEVILLERS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La demande concerne 5 nouvelles caméras dont 2 d'entre elles, situées dans les parties privatives de l'établissement (accès réserve et couloir bureau) non ouvertes au public, ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. L'ensemble de ce dispositif est donc composé de 32 caméras dont 19 à l'intérieur, 03 en extérieur (parking du personnel, accès réserve) et 10 en zone privée.

- * Dossier 20180093 - Commune de Languevoisin - 1 grande rue - LANGUEVOISIN QUIQUERY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20180103 - Commune d'Ennemain - adresses(4) - ENNEMAIN

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée de la commune, conformément à l'article R 251-3 du code de la sécurité intérieure. Pour une parfaite lisibilité des usagers, il serait souhaitable que la publicité de l'installateur figurant sur les affiches ou panonceaux d'information du public soit amoindrie au profit du message d'information principal.

- * Dossier 20180143 - Ville de Péronne - périmètres(1) - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20150104 - Ville de Péronne - adresses(7) - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20180142 - ville de Péronne - périmètres(1) - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20180090 - GRELIN SPORT SARL - Sport 2000 - rue d'Athènes - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra extérieure ne devra filmer que le parking du commerce. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.

- * Dossier 20090116 - S.A. Société Générale - 25 rue de Birmingham - ALBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20090125 - S.A. Société Générale - 1 rue Saint Fursy - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180081 - Le Relais du Plessiel - 870 route Nationale "Le Plessiel" - DRUCAT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra placée à l'extérieur dédiée à la surveillance des pompes à carburants situées en limite du trottoir et de la RD 928, ne devra pas filmer la voie publique. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.

* Dossier 20180092 - Le Bar des sports - 16 route Nationale - LE TITRE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20170286 - commune de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly - adresses(8) - ST QUENTIN LA MOTTE CROIX AU BAILLY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180097 - commune de Saint-Riquier - 3 rue Notre Dame - SAINT-RIQUIER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Pour une parfaite lisibilité des usagers, il serait souhaitable que la publicité de l'installateur figurant sur les affiches ou panonceaux d'information du public soit amoindrie au profit du message d'information principal.

* Dossier 20180129 - SAS BOULANGERIE BBG - ZC DU GRAND MARAIS AV PIERRE ET MARIE CURIE - MERS LES BAINS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180122 - Association Nautique Aultoise - place Tabarly - base nautique - AULT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public comportant le nom et le numéro de téléphone de l'autorité ou de la personne responsable, devront être apposés à l'accès du site et sur la porte d'entrée du bâtiment, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20180134 - GROUPE GIF - 55 RUE DU GENERAL LECLERC - FRIVILLE ESCARBOTIN

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180138 - eurl Ferme Saint-Christophe - Petit Chemin D12 - ARGOULES

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20180145 - BENNES JOCQUIN - ZA Les Croisettes - BEHEN

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Pour une parfaite lisibilité des usagers, il serait souhaitable que la publicité de l'installateur figurant sur les affiches ou panneaux d'information du public soit amoindrie au profit du message d'information principal.

* Dossier 20150014 - SNC La Paloma - 14 place Jean Jaurès - FEUQUIERES EN VIMEU

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les caméras 5 et 6 installées dans les cuisines et la réserve (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure. Le système de vidéoprotection mis en place dans l'établissement ne comporte aucun dispositif de retransmission des images. Un correctif devra être adressé par le déclarant. Conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure, le nom et le numéro de téléphone de l'autorité ou de la personne responsable, devront être apposés sur les affiches ou panneaux d'information du public.

* Dossier 20100515 - AMEVAL - rue de la Cavée Lévesque - SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Sur les 64 caméras installées sur le site, 5 d'entre elles, situées dans les parties privatives de l'établissement (réserve et accès sur le toit) non ouvertes au public, ne relèvent pas du champ d'application de l'article L25162 du code de la sécurité intérieure. Parmi les 59 autres caméras, 44 sont situées à l'intérieur du commerce et 15 à l'extérieur. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à l'accès parking et au niveau de la station service, conformément à l'article R 251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20180152 - GROUPE GIF1 - 2 rue Meurisse - ROYE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Parmi les 9 caméras intérieures, une caméra, située dans la réserve (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20130096 – COMMUNE d'ETINEHEM MERICOURT

Décision : avis favorable

* Dossier 20180159 – VILLE D'AMIENS Hôtel de ville

Décision : avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le service à contacter pour exercer le droit à l'image devra être apposé à chaque accès de la mairie couvert par la vidéo, de manière lisible pour les usagers.

Le président clôt la réunion de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme à 16h45.

Le président,

